



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION AVENUE ALBERT 1^{ER}
FACE AU CINEMA LE 13 MAI 2023 DE 20H30 A 22H30 ET LE STATIONNEMENT LE 13
MAI 2023 DE 08H00 A 00H00 A L'OCCASION DES 10 ANS DU CINEMA DE BEAULIEU

N° : **23 05 1 1** DATE D’AFFICHAGE : **05 MAI 2023**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour garantir la sécurité des usagers il y aura lieu de régler la circulation avenue Albert 1^{er} face au Cinéma le 13 mai 2023 de 20h30 à 22h30 et le stationnement de 08h00 à 00h00 à l’occasion des 10 ANS DU CINEMA DE BEAULIEU,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules, autres que ceux nécessaires à la manifestation est interdite avenue Albert 1^{er} face au Cinéma le 13 mai 2023 de 20h30 à 22h30.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur huit places avenue Albert 1^{er} face au Cinéma, le 13 mai 2023 de 08h00 à 00h00.

Article 3 : La fourrière pourra être appelée pour les véhicules en infraction et les frais seront intégralement pris en charge par le propriétaire du véhicule.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des formalités de publicité et de notification et de sa transmission au représentant de l’Etat chargé du contrôle de la légalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer, Monsieur le Chef de Police de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer, qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté.

FAIT A BEAULIEU-SUR-MER, LE **05 MAI 2023**

Le Maire,



Roger ROUX